

**Demandeurs d'asile** Les enfants hébergés depuis août 2013 à la caserne Faron ne seraient pas tous scolarisés

# Réfugiés privés d'école

ILS ONT TENTÉ DE PÉNÉTRER ce lundi dans la caserne Faron à Vandoeuvre. Là où plusieurs familles survivent depuis août 2013. « On ne nous a pas laissé entrer, c'est complètement cadenassé. Il faut une autorisation de la préfecture. »

Impossible donc pour Jeannette Vallance du réseau éducation sans frontières RESF 54, Vicky Rebuschi et Solange Ducamin de la Ligue des Droits de l'Homme et André Tosser de la FCPE 54 de savoir exactement le nombre d'enfants non scolarisés hébergés dans ce lieu de transit provisoire réquisitionné cet été par le préfet pour faire face à l'affluence des demandeurs d'asile sur l'agglomération nancéienne.

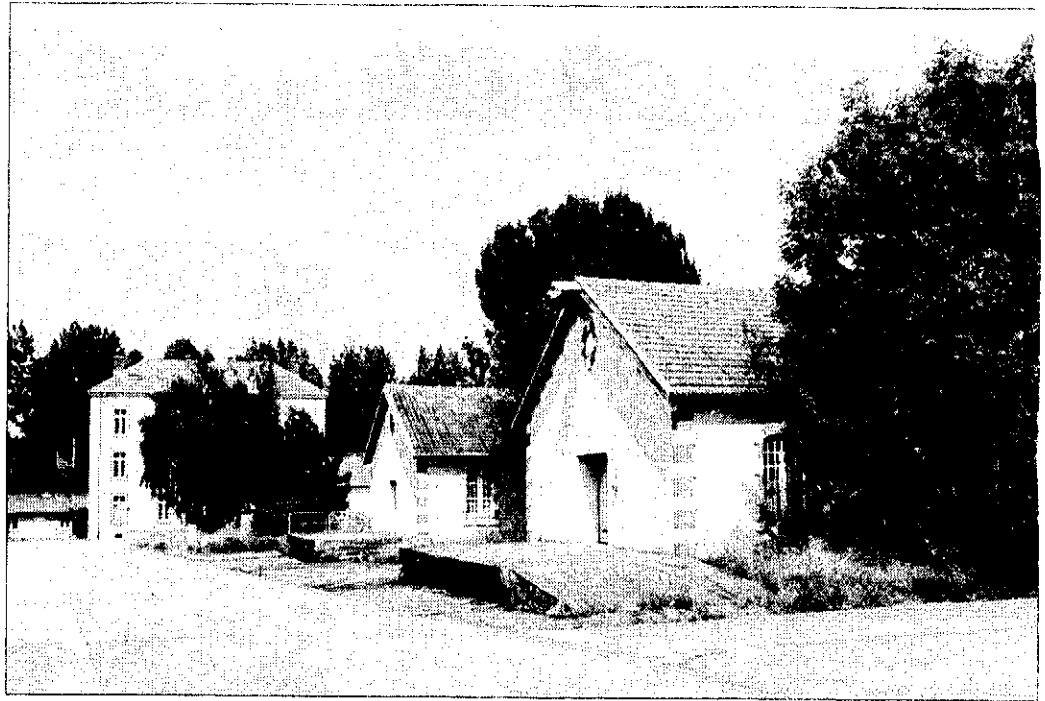
## Tout enfant de 6 à 16 ans a droit à l'école

Mais ces militants savent « par recoupements d'infos » que les gamins sont nombreux. Jeannette sort un petit papier de son sac où elle a noté un décompte possible d'enfants entre 0 et 16 ans... Elle s'agace : « Tout enfant entre 6 et 16 ans sur le territoire français a le droit à l'école, quelque soit son origine. Quel que soit le statut des parents : roms, sans papiers, déboutés de l'asile, sans résidence, vivant dans un squat ou en bidonville... C'est l'article 28 de la Convention des Droits de l'Enfant. On trouve scandaleux que le préfet, un représentant de l'État qui devrait être irréprochable sur le respect des lois, fait comme si celle-ci n'existait pas ! »

Les autres militants acquiescent en soupirant. « Pourtant, avant d'arriver à la caserne Faron, ceux qui étaient hébergés au château de Remicourt à Villers étaient tous scolarisés », remarque Vicky.

## « Scolarisation dans la mesure du possible »

Dès le 26 septembre, le collectif de militants a alerté la préfecture sur la situation de



■ Les locaux militaires de la caserne Faron, propriété de l'État, sont désaffectés depuis 2012. En août 2013, ils sont devenus un centre d'hébergement provisoire « de courte durée ». Photo d'archives

ces « mis à l'abri », un nouveau terme désignant ces réfugiés. Qui leur donnerait aussi un statut particulier semblent comprendre les militants.

Le 17 octobre, le préfet Jean-François Raffy a répondu que « la scolarisation n'est pas possible compte tenu des exigences médicales. [...] Un hébergement pérenne est bien souvent trouvé dans un autre lieu avant que ces exigences médicales soient remplies. »

Avant d'envoyer un communiqué de presse hier après-midi où il précise la situation : « 61 enfants sont au centre d'hébergement transitoire Faron [...] La scolarisation est assurée, dans toute la mesure du possible dans les écoles à proximité. [...] Deux postes d'instituteurs en supplément de l'effectif existant ont été créés à la rentrée sur le département pour mieux assurer l'accueil des enfants allophones (ne parlant pas français) et une trentaine d'enseignants bénéficie d'une

formation complémentaire à ce sujet. »

## Lettre au défenseur des Droits

Une réponse floue qui ne satisfait pas les militants. Ils ont décidé d'écrire aussitôt à Dominique Baudis, le défenseur des droits qui veille au respect des lois françaises, pour lui demander de leur venir en aide. « Il semble que plusieurs dizaines d'enfants « mis à l'abri » soient ainsi privés de

scolarisation. Ces faits nous semblent entachés d'illégalité et nous n'avons pas été entendus pour assurer le respect des droits de l'enfant. Nous sollicitons donc votre intervention afin que soit respectée la légalité républicaine. »

Jeannette souffle : « A Marseille et Lille, grâce au battage médiatique, la situation s'est débloquée pour de nombreux enfants. Alors on espère qu'ici aussi... »

Corinne BARET-IDATTE

## Des demandes d'asile qui explosent

► 261 demandeurs d'asile, dont 61 enfants mineurs, sont hébergés au centre d'hébergement transitoire Faron à Vandoeuvre.

- Chaque mois, plus de cent familles avec enfants se présentent en Meurthe-et-Moselle pour solliciter l'asile, en grande majorité en provenance de pays situés à l'Est de l'Europe et dans les Balkans.

- La demande d'asile était de 528 personnes en 2011, 1.083 en 2012, 1.113 en 2013 auxquelles il faut ajouter une centaine supplémentaire depuis le 1er janvier 2014.